



Municipalité Saint-Ignace-de-Loyola

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné greffier-trésorier et directeur général, de la susdite municipalité, QUE :

- Le Conseil de la municipalité St-Ignace-de-Loyola a adopté, à sa séance ordinaire du 11 août 2026, **le projet de règlement 584-2026** intitulé : **Règlement portant sur le traitement des élus municipaux, abrogeant et remplaçant le règlement 569-2025.**
- Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-LOYOLA ce 12^e jour d'août 2026.

Guy Ménard
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Guy Ménard, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité-de Saint-Ignace-de-Loyola, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie au bureau municipal et en le publiant sur son site Internet.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^e jour d'août 2026.

Guy Ménard
Directeur général et greffier-trésorier